



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## bouddhisme

Question écrite n° 30184

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'état du bouddhisme en France et son évolution. En effet, la venue en France durant l'été du Dalaï lama a placé le bouddhisme, comme religion ou comme philosophie, sous le regard de l'actualité, sans véritablement présenter un état des lieux objectif, sorti de son contexte international et de la situation au Tibet. Dès lors, il conviendrait de mieux connaître les réalités officielles et incontestables du bouddhisme dans notre pays : les effectifs de ses fidèles, leur évolution depuis une vingtaine d'années, le nombre de ses lieux de culte, le nombre de ses prêtres et la localisation de ses structures de formation, ses sources de financement, etc. Il lui demande donc de lui communiquer ces informations et statistiques de présentation.

### Texte de la réponse

Le principe de laïcité interdit à l'État d'établir des statistiques relatives aux cultes et aux pratiques cultuelles. Néanmoins, si la République ne reconnaît aucun culte, elle s'attache à les connaître tous et il est ainsi possible d'apporter les précisions suivantes. Le bouddhisme est aujourd'hui la quatrième ou cinquième religion de France par le nombre de ses pratiquants, qu'on évalue à 600 000 environ. Ses fidèles sont majoritairement originaires d'Asie du Sud-Est, venus en France par vagues successives après la seconde guerre mondiale. Selon certaines sources, le nombre de bouddhistes d'origine non asiatique ne dépasserait pas 30 000. Il existe partout en France de nombreuses associations déclarées pour l'exercice du culte bouddhiste et depuis 1988, onze congrégations bouddhistes ont été légalement reconnues conformément au titre III de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, également réparties sur le territoire. On recense trois cents lieux de culte, pagodes, centres de méditation ou de retraite. L'Union des bouddhistes de France (UBF), fondée en 1986, regroupe la plupart de ces associations et congrégations bouddhistes de toutes origines. Elle produit en particulier l'émission religieuse « Sagesses bouddhistes » sur France 2. Depuis 1987, les religieux bouddhistes sont affiliés à la Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC). À partir de 1990, à la demande de l'UBF, le ministère de la justice a agréé des aumôniers de prison bouddhistes dans plusieurs établissements pénitentiaires de la région parisienne. Porté par la sympathie suscitée en France par la personnalité du dalaï-lama et renforcé par la reconnaissance administrative de congrégations bouddhistes, le bouddhisme est passé, en quelques années, du statut de spiritualité exotique à celui de culte à part entière. La situation française constitue par ailleurs un phénomène unique dans l'histoire du bouddhisme, puisque cohabitent dans notre pays toutes les tendances de ce culte.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30184

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales  
**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 septembre 2008, page 7707

**Réponse publiée le** : 2 décembre 2008, page 10489